EMPIRE VIE
CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 1er octobre 2012 **N° 2012-19**

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES : Tous les agents généraux administrateurs, les agents associés généraux, les courtiers, les agents généraux, les conseillers autonomes et les comptes nationaux

OBJET : **Lignes directrices pour l'avenant de bonifications d'assurance libérée d'Optimax**

Les lignes directrices suivantes sont conçues pour vous aider à comprendre l'avenant de bonifications d'assurance libérée d'Optimax. Elles reflètent notre pratique courante fondée sur les normes courantes du secteur quant au placement de fonds à l'abri de l'impôt dans un contrat d'assurance vie avec participation (nouveau ou existant) et peuvent être modifiées ou retirées sans préavis.

Lignes directrices

L'avenant de bonifications d'assurance libérée peut être ajouté à une police Optimax selon les conditions suivantes :

- L'avenant doit être souscrit au moment de la proposition;
- Le client doit choisir les bonifications d'assurance libérée ou le supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée comme option de participation;
- La personne assurée doit être approuvée selon un risque standard (cette option n'est pas offerte pour les cas surprimé);
- Dépôt minimal pour une année donnée de 15 $ par mois ou de 180 $ par année;
- Le dépôt maximal pour une année donnée est déterminé au moyen du logiciel Envision de l'Empire Vie. Les limites sont calculées afin d'assurer que la police conserve sa situation d'exemption en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- En vertu du contrat, nous sommes en droit de demander une preuve d'assurabilité avant de traiter un avenant de bonifications d'assurance libérée. Selon notre pratique courante, nous demandons une preuve d'assurabilité dans les situations suivantes :
  - l'achat courant entraîne une augmentation de plus de 8 % de la prestation au décès totale au titre de la protection; et
  - les habitudes de dépôt pour l'avenant de bonifications d'assurance libérée d'Optimax sont différentes de celles établies dans l'illustration originale (par ex., un dépôt plus important que celui établi dans l'illustration originale ou des dépôts manquants par rapport à ce qui était établi dans l'illustration originale);
- Les dépôts versés sur une base mensuelle dans la police se capitalisent selon le taux d'intérêt affiché quotidiennement jusqu'au prochain anniversaire de la police, où les fonds accumulés serviront à acheter des bonifications d'assurance libérée;
- Les dépôts sont réduits d'une charge sur les primes de 2 % et d'une charge supplémentaire de 5 % pour l'achat de bonifications d'assurance libérée;

MD Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Lignes directrices (suite)

- Si l'option de participation sélectionnée est celle des bonifications d'assurance libérée, la prestation successorale totale et la valeur de rachat totale augmenteront par suite de tout dépôt supplémentaire;
- Si l'option de participation sélectionnée est le supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée, la prestation successorale totale n'augmentera pas immédiatement, mais la valeur de rachat totale augmentera par suite de tout dépôt supplémentaire. Ces bonifications d'assurance libérée remplaceront graduellement l'assurance temporaire annuelle et réduiront le délai avant l'augmentation de la prestation successorale totale.

Veuillez noter qu'il s'agit de la pratique courante de l'Empire Vie et que celle-ci peut changer sans préavis.

Compétence

Cameron Walker, gestionnaire, Développement des produits, Produits et marketing, Assurance, Marchés individuels

[MD] Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.